

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 mai 2017

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Patrick NICOLLET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Marie-Laure CHEVALLIER

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Séverine SUCHERE

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Franck EGARD donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Alexandre GARIN donne pouvoir à Julien ROUTIN

Christophe GERBELOT donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Monique HERVÉ donne pouvoir à Mathias LEBLOIS

Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Charlotte MONEL

Olivier MARMET donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Alain PONCET donne pouvoir à Bernadette BUGNET

Hauda ARAB

Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 14 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Chambéry métropole-Cœur des Bauges : finances : révision du montant de l'attribution de compensation 2017

Bruno Stellian fait un rapide rappel sur l'historique de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire instaurées par Chambéry métropole. L'attribution de compensation est fixe et positive pour la plupart des communes sauf 4 dont Jacob-Bellecombette qui a une attribution de compensation négative. Suite à la Loi de finances pour 2017 et à la Loi de finances rectificative pour 2016, le code général des impôts autorise les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) issus d'une fusion, à réviser le montant des attributions de compensation de manière dérogatoire uniquement les deux premières années d'exercice du nouvel EPCI.

La CLECT, réunie le 06/03 dernier, propose 2 révisions aux 38 communes de la communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges :

1. une révision des AC des communes antérieurement membres de la communauté de communes du Cœur des Bauges (CCCB) par un mécanisme de correction des AC fiscales afin d'assurer la neutralité fiscale pour l'ensemble des contribuables
2. une révision des AC des communes antérieurement membres de Chambéry métropole par un mécanisme de fusion de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans l'AC afin de sécuriser les ressources des communes.

Brigitte Bochaton précise que le transfert de charges du PLUi et des DIA est pris en compte dans la nouvelle répartition qui fait suite à des négociations entre toutes les communes. **Madame le Maire** précise qu'il faut faire attention à prendre en compte l'environnement de la commune, ses spécificités et ne pas densifier n'importe comment : les dossiers d'urbanisme sont compliqués et il faut être vigilant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau montant de l'Attribution de Compensation 2017, conformément aux 2 tableaux de la délibération de Chambéry métropole-Cœur des Bauges du 23/03/2017 soit - 28 712 € pour Jacob-Bellecombette, montant figé dans le temps.

2. Motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry

Brigitte Bochaton expose la démarche de Martine Berthet, présidente de la Fédération des maires de Savoie.

Antoine Fatiga souligne l'intérêt de la démarche car la remise en cause de ces juridictions correspond à une remise en cause du service public. Il fait le parallèle avec le

cas de la Poste dont il a été question en conseil municipal en septembre 2016, car ce sont des services publics qui disparaissent. Il serait intéressant de regarder avec Chambéry pour sauvegarder les services publics de proximité.

Brigitte Bochaton répond qu'un courrier est parti concernant la suppression de bureaux de Poste sur l'agglomération ; à ce jour, le bureau de Poste du Biollay est heureusement conservé, espérons que cela durera.

Antoine Fatiga ajoute qu'on ne peut pas parler de service public uniquement en terme de rentabilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la motion qui leur a été envoyés précédemment.

3. Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 01/02/2017

Bruno Stellan explique que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017

Bruno Stellan explique que notre délibération fait référence à l'ancien indice brut terminal 1015 qui n'existe plus, une nouvelle délibération est donc nécessaire pour changer le libellé : il convient à cette occasion de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » qui pourra ainsi s'appliquer à toutes les modifications à venir notamment celle prévue en janvier 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle référence à mettre en place pour l'application des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 01/02/2017 dont copie a été remise aux conseillers municipaux en amont.

4. ZAC des Châtaigneraies : compte-rendu annuel au concédant au 31/12/2016

Brigitte Bochaton rappelle que comme l'an dernier et conformément à la convention publique d'aménagement qui lie la commune à la SAS, aménageur, un compte-rendu d'activités annuel doit être présenté en séance du Conseil Municipal. Ce compte-rendu précise l'avancement opérationnel et financier de la ZAC au 31/12/2016.

Le tableau est projeté et les lignes qui ont été modifiées sont commentées en séance.

Brigitte Bochaton précise que de nouvelles places de parking sont créées ; comme elle l'avait indiqué lors du démarrage de la ZAC, la baisse du nombre de places de stationnement par logement était une utopie ; l'occupation actuelle le confirme.

Antoine Fatiga demande s'il n'y a pas de problème au niveau du réseau de bus, moins performant que prévu.

Brigitte Bochaton répond que suivant une enquête, nous sommes loin de pouvoir supprimer la voiture et qu'il faut trouver des solutions pour les habitants comme par exemple le bus à la demande.

Le montant du CRAC est revu chaque année. Il reste la 3^{ème} tranche de la ZAC des Châtaigneraies à réaliser ; par ailleurs, une subvention de la DRAC doit encore être versée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel au concédant au 31/12/2016.

5. Décision modificative budgétaire n°1 : rachat d'une alvéole dans le cimetière communal

Bruno Stellian détaille aux conseillers municipaux une écriture budgétaire concernant le rachat d'une alvéole dans le cimetière communal : une habitante avait acheté une alvéole en 2009 dans le cimetière communal au prix de 1 383 € pour ses parents. Suite à son décès sa sœur n'en aura pas l'utilité et a donc demandé son rachat. Le calcul au prorata du nombre d'années écoulées donne un montant de rachat à 1 014.20 €.

Bruno Stellian explique qu'afin de la rembourser, il convient de prendre une décision modificative pour transférer ce montant du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 67 (charges exceptionnelles de gestion) sur lequel aucune somme n'était prévue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1.

6. Correspondants de nuit : signature de la convention annuelle de partenariat et versement de la subvention annuelle

Brigitte Bochaton annonce que dans la continuité de notre action avec les correspondants de nuit qui interviennent dans les quartiers en veille politique de la ville, il convient :

- de l'autoriser à signer la convention annuelle de partenariat entre la commune, Chambéry métropole-Cœur des Bauges et l'association Régie Plus qui sera transmise prochainement
- de payer la subvention annuelle d'un montant de 7 720 € à l'association Régie Plus dès que la convention sera signée

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser **Madame le Maire** à signer la convention annuelle de partenariat entre la commune, Chambéry métropole-Cœur des Bauges et l'association Régie Plus qui sera transmise prochainement et à payer la subvention annuelle d'un montant de 7 720 € à l'association Régie Plus dès que la convention sera signée.

7. Vote des tarifs péri et extrascolaires 2017-2018

Isabelle Geindre détaille la grille tarifaire 2017-2018 proposée par les commissions « *affaires scolaires et périscolaires* » et « *politique jeunesse* » dont copie a été transmise aux conseillers municipaux avec rappel des tarifs 2016-2017. Elle rappelle que l'objectif est d'uniformiser la politique jeunesse de la commune : une première partie a été faite l'année dernière. Cette année, les commissions proposent de ne pas toucher les garderies périscolaires ainsi que l'extrascolaire mais d'augmenter le restaurant scolaire de 1 %. Pour rappel, le prix de revient du repas est de 11 €, tout inclus. La réduction de 10 % dès le 2^{ème} enfant inscrit le même jour était déjà présente l'année dernière et représente pour 8 mois une perte pour la commune mais un gain pour les familles de 3 375 €, ce qui est important.

Julien Bourgeois, excusé, aurait souhaité creuser l'écart entre la dernière tranche de QF et le tarif extérieur. Sans suite pour les autres conseillers municipaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs péri et extrascolaires 2017-2018 discutés en séance.

8. Questions diverses

Brigitte Bochaton rappelle que comme elle l'a indiqué dans le dernier compte-rendu de municipalité, elle a été contactée par Madame Corine Wolff, conseillère départementale et Vice-Présidente en charge du Parc de Chartreuse pour l'informer du lancement de la révision de la charte du Parc et de la nécessité que la commune se positionne rapidement pour avoir la possibilité d'intégrer le Parc, si elle le désire, à la fin du processus de révision. A ce stade, la commune reste libre de son choix. Les communes n'auront à délibérer qu'à la fin du processus de révision en 2020 ; c'est à ce moment-là que la délibération portera sur l'adhésion ou non à la nouvelle charte qui aura été construite avec tous les partenaires communes, EPCI, départements, région, Etat, socio-professionnels...

Seules les communes qui auront intégré le périmètre d'étude pourront adhérer au parc naturel régional de Chartreuse et ce n'est qu'en 2032 ou 2033 que cette possibilité s'ouvrira à nouveau. L'engagement pris aujourd'hui ne porte donc que sur l'intégration au périmètre d'étude et non sur l'adhésion. Cet engagement n'entraîne aucune cotisation particulière, seule l'implication de la commune à l'élaboration de la charte sera demandée, comme pour tous les partenaires. Le Parc a une expertise en matière de

valorisation des paysages, il est un label reconnu ; il aurait été dommage de se priver de cette possibilité qui, à ce stade, n'entraîne ni engagement définitif ni dépense.

Brigitte Bochaton ajoute que c'est pour cette raison qu'elle a envoyé au Président un courrier sollicitant l'intégration de la commune dans le périmètre d'étude de la nouvelle charte, en précisant que ce dossier serait porté à la connaissance des conseillers municipaux.

Madame le Maire procède à la répartition des bureaux de vote pour les législatives sur 3 tranches horaires, 2 bureaux et 2 tours de 8h à 18h. Les horaires des bureaux de vote seront affichés sur les panneaux lumineux et des barrières seront mises en place lors du dépouillement.

Mathias Leblois explique que les habitants sont prêts à tenir les bureaux ; il trouve que c'est bien. **Madame le Maire** explique que les bureaux de vote sont tenus par les conseillers en priorité car cela fait partie de leur devoir d'élus mais que les habitants sont bien sûr les bienvenus tout comme pour le dépouillement. Elle indique également aux conseillers municipaux que la plupart d'entre eux distribue l'Echo des cascades mais pas tous. Parfois, pour des raisons personnelles, ces personnes ne peuvent pas le faire : il serait bien que ceux qui ne le font pas habituellement prennent le relais, dans la mesure de leurs possibilités.

Julien Routin signale que près des jardins municipaux du haut de la ZAC, des camions de cuves d'eau s'arrêtent sur la route car les récupérateurs d'eau sont vides suite aux fortes chaleurs et au peu de précipitations, ce qui est dangereux, notamment pour les bus. La commune se rapproche de M. Patey.

Mathias Leblois revient sur la journée médiévale, évènement porté par le Conseil Municipal Enfants, les élus, les habitants et Karine, qui a été très appréciée. Il précise aussi que le projet de course d'orientation sur la commune se poursuit, la prochaine réunion est prévue le 19 juin.

Claire Preschoux annonce le bilan de l'AMF Téléthon : 2 481 € récoltés et 4 126 € de dons téléphoniques et Internet, soit un total de 6 607 € pour la commune. Le Téléthon sera reconduit en décalé par rapport aux dates nationales comme cette année.

Charlotte Monel remercie, entre autre, les frères Tochon pour leur aide et leur participation à la journée médiévale.

Isabelle Geindre signale que pendant les élections présidentielles, des affiches de candidats ont été collées sur les transformateurs électriques tout comme actuellement pour les législatives ; elles sont très difficiles à décoller par le service technique ; merci de faire passer le message.

Patrick Nicollet se propose pour la distribution des Echos des Cascades en remplacement.

Laurence Francart explique qu'elle souhaitait s'inscrire à une formation pour les femmes élues de Savoie en mobilisant le DIF et non le budget de la commune mais le décret n'étant pas paru au Journal Officiel, cela n'est pas possible actuellement alors que la commune cotise tous les mois. La situation pourrait se débloquer vers le mois de septembre : la commune écrira pour demander la rétroactivité.

Elle ajoute que les comptes-rendus des réunions de « La Fabrique du territoire pour les élus » auxquelles elle a assisté sont disponibles sur demande : mobilité, agriculture, environnement (informations sur le composteur mutualisé, notamment).

Elle informe qu'une visite de la SCDC, la chaufferie centrale de Bissy (chauffage urbain) est proposée le 02/06 après-midi.

Enfin, elle demande si le wifi peut être mis dans les salles communales destinées à la location.

Brigitte Bochaton répond qu'il est en cours d'installation.

Catherine Faivre signale 3 motos trial non-immatriculées qui sont dangereuses dans le secteur des Terrasses de Jacob et au niveau du croisement sous la Mairie. Elles labourent aussi le Grand Pré.

Laurence Francart demande des renseignements sur le sentier des Cascades, quant à sa réouverture ou pas.

Brigitte Bochaton répond qu'il y a encore des arbres à évacuer au-dessus du sentier, des panneaux sont là pour prévenir les habitants. Le service technique est au courant.

Antoine Fatiga explique que les poubelles sont devenues des débarras : les habitants jettent n'importe quoi au lieu d'aller en déchetterie. Le service technique passe d'ailleurs régulièrement et il le remercie.

Brigitte Bochaton est déçue par le comportement de certains habitants tout comme elle déplore que les parterres de tulipes que le service technique avait planté pour égayer la commune, ont été ramassés.

Antoine Fatiga ajoute que les bus roulent vite sur la route de Bellecombette.

Brigitte Bochaton répond qu'un signalement de ces chauffeurs doit être fait auprès du STAC avec la plaque d'immatriculation du bus, l'heure et le lieu.

Antoine Fatiga demande où en est la construction entre la route de Bellecombette et la route des Entremonts, terrain Vullierme.

Brigitte Bochaton répond qu'elle a donné un avis négatif au permis de construire et qu'une réunion avec les promoteurs est à venir concernant les modalités de la densification.

La séance est levée.